

COMMUNE DE SOLARO (Haute-Corse)
SELARL Mes Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI
Notaires associés
Résidence TADDEI Bastien BP 37
20270 ALERIA

Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.
Email : pieri-nicolai.aleria@20050.notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE
DATE DE L'ACTE : 31 mars 2025

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaires de la prescription : Mme Béatrice Marie-Françoise TOZZI, dt à BASTIA (20600) Rdce Nouvelle Corniche BAT A, née à BASTIA (20200) le 12 décembre 1975, célibataire. **Et Mme Marie Brandolina TOZZI**, en son vivant dt à BASTIA (20200) Rdce Ste Thérèse Route Royale, née à SOLARO (20240), le 15 août 1928, célibataire, décédée à BASTIA (20200), le 5 février 2025.

Sont propriétaires, **chacune pour moitié**, du bien ci-après désigné :
DESIGNATION DU BIEN :

COMMUNE DE SOLARO (HAUTE-CORSE) :

Une parcelle de terre cadastrée **section D n°5** ldt PASTRICIOLLE (52 a 28 ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Me Marie-Anne PIERI